

De plus, dans le cadre de ce processus continu, un certain nombre de ces groupes, dont le CCCE, ont obtenu des exemplaires des propositions du gouvernement concernant l'unité après que ces propositions ont été rendues publiques le 24 septembre 1991.

Question n° 144—Mme Callbeck:

Depuis novembre 1988, le gouvernement a-t-il fourni une aide aux particuliers, aux entreprises et aux industries lésés par l'Accord de libre-échange canado-américain afin de leur permettre de s'adapter au changement et, dans l'affirmative, a) à combien se sont élevées les dépenses, b) en vertu de quels programmes cette aide a-t-elle été fournie?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Industrie, Sciences et Technologie Canada et Emploi et Immigration Canada m'informent comme suit:

Selon les conseils que le Conseil consultatif sur l'adaptation a fournis au gouvernement, il n'est pas nécessaire d'établir de programmes d'adaptation précis liés à l'Accord de libre-échange (ALE). Le Conseil, formé de représentants du milieu syndical et de celui des affaires, a été établi afin d'étudier les questions d'adaptation suscitées par l'ALE. Il note que près de 400 programmes sont en place et conclut que la gestion des programmes liés directement à l'ALE serait impossible, car on ne pourrait pas déterminer objectivement quels travailleurs et quelles entreprises sont touchés par l'ALE. Le Conseil signale également que ce genre de programme serait inéquitable puisqu'il créerait deux classes de travailleurs et d'entreprises.

Compte tenu de ces conseils, le gouvernement a continué de recourir aux programmes en place pour faciliter l'adaptation et favoriser la compétitivité internationale, au lieu de créer des programmes d'adaptation liés directement à l'ALE.

Emploi et immigration offre depuis longtemps des programmes pour venir en aide aux particuliers, aux entreprises et aux industries lésés par l'adaptation structurelle de l'économie canadienne.

a) Depuis 1988, Emploi et Immigration a dépensé environ 5,2 milliards de dollars pour offrir de la formation et de l'aide à l'adaptation aux Canadiens et à leurs employeurs.

b) Depuis novembre 1988, cette formation et cette aide ont été dispensées au moyen des programmes suivants: Développement de l'emploi, Intégration professionnelle, Pénuries de main-d'œuvre, Acquisition de compétences, Développement des collectivités et Service d'aide à l'adaptation de l'industrie. Ces coûts incluent également les

Affaires courantes

utilisations des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives, ce qui comprend le Travail partagé (création d'emplois), la Formation (soutien du revenu), la Formation (coûts des cours et allocations supplémentaires) et l'Activité indépendante.

Question n° 178—M. Blenkarn:

Le gouvernement paie-t-il la taxe de vente aux provinces et, dans l'affirmative, combien, en dollars, a-t-il payé à chacune des provinces au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1991?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Avant 1991, le gouvernement fédéral en était venu à des ententes avec toutes les provinces, à l'exception de l'Alberta et de la Saskatchewan, selon lesquelles chaque gouvernement s'engageait à payer la taxe de vente de l'autre palier de gouvernement. L'Alberta n'avait pas de taxe de vente, et le gouvernement fédéral ne payait pas la taxe de vente de la Saskatchewan. À cause de l'entrée en vigueur de la TPS, de nouvelles ententes furent conclues avec toutes les provinces, à l'exception de l'Alberta qui n'a toujours pas de taxe de vente, selon lesquelles aucun des gouvernements ne paie la taxe de vente de l'autre palier de gouvernement. Veuillez vous référer à l'annexe ci-jointe pour les montants de taxes versés aux provinces par le gouvernement fédéral du 1^{er} avril 1990 au 31 décembre 1990.

ANNEXE

Taxes de vente provinciales payées par le gouvernement au cours de l'année fiscale 1990-1991

Province	Paiements centraux ¹	Paiements par les ministères ²	Paiements totaux
	\$	\$	\$
Terre-Neuve	10 044 000	1 355 942	11 399 942
I.P.E.	3 861 000	323 716	4 184 716
Nouvelle-Écosse	21 714 000	3 385 653	25 099 653
Nouveau-Brunswick	23 724 000	2 187 932	25 911 932
Québec	46 632 000	5 232 116	51 864 116
Ontario	104 847 000	17 026 356	121 873 356
Manitoba	12 303 000	3 158 906	15 461 906
Colombie-Britannique	15 390 000	4 202 728	19 592 728
Total	238 515 000	36 873 349	275 388 349

1. Paiements effectués par le ministère des Approvisionnement et Services, pour le compte des autres ministères.
2. Les sommes effectivement versées par les ministères à ce titre pour l'année fiscale 1990-1991 n'étant pas encore disponibles, ces montants constituent des estimations basées sur les paiements effectués au cours des années fiscales précédentes.